

Interview de René Mandy, enseignant-chercheur à l'Ecole Normale Supérieure (ENS) de Bangui (République centrafricaine), responsable du département de formation des professeurs des 1^{er} et 2nd cycles

Pouvez-vous nous préciser vos missions au sein de l'ENS de Bangui ?

« L'École Normale Supérieure de Bangui que le gouvernement français a soutenue et continue de soutenir aujourd'hui est érigée en établissement de l'université de Bangui par le décret n°82/154 du 2 mars 1982. En trente-six ans, elle a formé la plupart des professeurs de collège de nos établissements secondaires, les professeurs de lycée, puis les conseillers pédagogiques et les inspecteurs du 1^{er} degré. Aujourd'hui, l'ENS offre des formations en administration scolaire et universitaire.

L'ENS a à sa tête, un directeur, un directeur des études, quatre responsables de département et un secrétaire principal.

Chaque responsable est nommé, soit par décret (pour le directeur), soit par arrêté (pour les autres membres de l'équipe de direction) :

- Le directeur est le premier responsable. Il supervise et coordonne les activités administratives et pédagogiques ;*
- Le directeur des études coordonne les activités pédagogiques des différents départements ;*
- Les responsables de département coordonnent les enseignements, élaborent les emplois de temps, organisent les examens, présentent les rapports d'activités, président les conseils de département etc. Je suis moi même, responsable du département de formation des professeurs du collège et lycée. »*

Pouvez-vous nous préciser quelles sont les missions de l'ENS de Bangui ?

« L'École Normale Supérieure de Bangui, créée en 1971, a la mission de former des enseignants compétents, permettant aux citoyens de relever les multiples défis auxquels la République centrafricaine est confrontée. A ce titre, elle recrute des bacheliers, des titulaires de licence et de maîtrise de toutes disciplines en vue de les former pour qu'ils puissent instruire et encadrer des élèves dans les établissements secondaires de Centrafrique. Elle forme ainsi l'ensemble des futurs professeurs des collèges et des lycées, les conseillers pédagogiques, les administrateurs scolaires et universitaires ainsi que les futurs professeurs de l'enseignement technique dans les différentes spécialités (maçonnerie, génie mécanique, génie électrique, génie civil, comptabilité, construction métallique, agronomie, etc.) pour les mettre à la disposition des établissements. »

Pouvez-vous nous expliquer quelles ont été vos motivations pour mettre en place le partenariat avec l'ESPE de Bretagne ?

« Pourquoi mettre en place un partenariat ? L'enseignement des disciplines en République centrafricaine est confronté à un certain nombre de difficultés :

- d'ordre didactique liée à la formation des formateurs ;
- liées aux apprentissages qui sont moins développés au sein des collèges et lycées et ne permettent pas de contribuer efficacement à l'éducation des élèves
- liées à l'encadrement des classes par les professeurs.

Ces cas de carence et dysfonctionnement sont relevés dans tous les établissements secondaires publics et privés en République centrafricaine.

Pourquoi à l'ESPE de Bretagne et non ailleurs ? L'ESPE, en partenariat avec d'autres universités et l'académie, a pour mission de former l'ensemble des futurs enseignants et conseillers principaux d'éducation ainsi que les psychologues de l'Education nationale stagiaires de la maternelle à l'enseignement supérieur, mais également de participer à leur formation continue. L'autorité centrafricaine estime que ce type d'institution est à même de répondre à notre besoin de formation de nos futurs enseignants.

C'est une institution qui accueille également un public très varié ayant en commun la formation des élèves pour les conduire à la réussite scolaire et à leur insertion sociale et professionnelle.

Le choix de la région Bretagne est également motivé par la prise en compte de la langue bretonne dans l'enseignement. C'est un modèle dont nous devons nous inspirer. Il est important et urgent que l'on puisse introduire le sango, première langue maternelle, dans l'enseignement en République centrafricaine, et si possible de la maternelle jusqu'à l'université comme c'est le cas dans des établissements primaires et secondaires en Bretagne. »

Pouvez-vous déjà nous présenter les premiers apports, premiers effets concrets liés au partenariat ?

« Les premiers effets déjà visibles liés à ce partenariat sont positifs. Deux étudiants centrafricains étaient inscrits l'an dernier en thèse de didactique et deux autres en master ReD (recherches en didactique). Le partenariat s'est aussi matérialisé par la visite de juin à juillet 2018 de deux formateurs de l'ESPE (Catherine Goujon et Laurent Gourvez) puis du Directeur de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education Pascal Brasselet à Bangui. L'Ecole Normale Supérieure de Bangui a eu grand plaisir à accueillir ces personnalités.

Et cette année, dix sept étudiants centrafricains bénéficient de la bourse du gouvernement français : douze résident à Rennes, cinq à Quimper. Onze sont inscrits en master ReD (cinq à Quimper et six à Rennes) et six sont inscrits à l'école doctorale ELICC pour préparer une thèse. L'ambassade de France, par le biais de l'attaché de coopération éducative, travaille pour mettre à la disposition de la République centrafricaine une dizaine de bourses avec le même objectif pour l'année 2019-2020. Les apports sont donc très significatifs. Ils nous permettent d'améliorer la formation des futurs enseignants comme les méthodes d'apprentissages des élèves et contribuent à l'amélioration du système éducatif en général. »

Quelles ambitions, évolutions voyez-vous pour ce partenariat ?

« Pour ce partenariat, nos ambitions sont multiples.

Mais la priorité est la pérennisation du partenariat :

- Au delà de la formation initiale des enseignants, il serait souhaitable d'envisager une formation continue des enseignants (programmation de nouvelles missions de formateurs de l'ESPE à Bangui pour des communications et animation en didactique).*
- Les étudiants qui auront soutenu leur doctorat pourront toujours continuer à travailler avec leurs directeurs de thèse afin d'être aidés dans la rédaction de leurs publications. »*